



UNE CHARTE ? QUELLE CHARTE ?!

Comme cela a été déclaré dans la presse, le Groupe Sanglier ne signera pas la charte interjurassienne de l'AIJ.

Ce n'est pas pour autant que notre mouvement va commettre des actes de violence, des déprédations ou injurier ses adversaires dans le cadre de la campagne en vue du vote du 24 novembre prochain.

La raison est ailleurs. Si notre mouvement n'adhère pas à la charte de l'AIJ, c'est tout simplement parce que nous ne reconnaissons aucune légitimité politique à cette institution. Il serait donc contradictoire de signer un document de son autorité. Par ailleurs, il semble que l'AIJ veuille « s'inventer un rôle et du travail » au sein de la campagne, ce que nous déplorons au regard de ce que cette institution a déjà coûté aux contribuables.

De plus, la déclaration d'intention du 20 février 2012 prévoit à son article 11 qu'au terme du processus l'AIJ soit dissoute. Le Groupe Sanglier s'engagera alors avec fermeté afin que cette mesure soit effective et définitive.

Enfin, notre mouvement remarque les contradictions exprimées par le Groupe Bélier. En effet, alors que celui-ci nous promet déjà « des coups d'éclats » qui devront se passer « dans l'espace public », il tient pourtant à marquer son « profond attachement au débat démocratique et au respect d'autrui ». Les actions violentes autrefois menées par le Bélier, tout comme son obstination à harceler la population du Jura bernois malgré sa volonté répétée de vivre dans le canton de Berne prouvent le contraire. Et plus grave, le Groupe Bélier n'a que peu d'estime de la sanction démocratique puisqu'il « continuera le combat » en cas de résultat négatif le 24 novembre prochain.

Le Groupe Sanglier n'a donc pas besoin qu'on lui « fasse la leçon » quant à son attachement aux valeurs démocratiques !

Groupe Sanglier